



CA Codev du Pays de Sarrebourg

21 mars 2023

18 h 30 – 20 h

Présents et représentés: Antoine ALLARD, Benjamin BACHMANN, Marie-Paule BAZIN, Jean-Michel CLERGET, Véronique CORSYN, Eric DENNY, François FISCHER, Marcel MORIN, Josiane OSWALD, Philippe SCHIESSER, Pierre SINGER, Philippe SORNETTE, Christian UNTEREINER, Camille ZIEGER

Le nombre d'administrateurs présents ou représentés dépassant le quorum, les délibérations présentées ont pu être valablement adoptées.

Le compte-rendu de la précédente réunion est tout d'abord adopté.

I.- Fonctionnement du Codev

Proposition de règlement intérieur

Cette proposition avait été présentée lors du précédent CA de juin 2022 mais n'avait pas pu être adoptée faute de quorum.

Les déplacements des membres de l'association dans le cadre des missions décidées par les instances du Codev ne doivent pas être contraints par l'augmentation des frais de déplacement. Il est donc proposé d'indemniser les déplacements liés à une mission pour le compte du Codev en alignant les remboursements sur les montants pris en considération par l'administration fiscale (tant pour des déplacements en voiture qu'en vélo). Un projet d'articles indiquant les conditions de remboursement de frais et un formulaire de note de frais ont été présentés (voir annexe-1 et annexe-2). Le secrétariat en concertation avec le trésorier tiendra à jour une liste des codes de mission en se basant d'une part sur la liste des actions et projets décidés en Assemblée Générale auxquels pourront venir s'ajouter en accord avec le Conseil d'Administration de nouvelles missions non identifiées lors de la tenue de l'A.G..

Le trésorier publiera chaque année dès leur fixation par l'administration fiscale les nouveaux taux de remboursement.

Ces dispositions sont votées à l'unanimité des présents et représentés.

II.- Préparation de l'A.G. du 11 avril 2023 : bilan 2022 et plan d'action 2023

Jean-Michel Clerget commente le projet de diaporama qui servira de support pour la tenue de l'A.G. 2022. Ne sont commentés ci-dessous que les diapos concernant le bilan des actions de 2022 et les projets pour 2023. Le bilan financier 2022 et le projet de budget 2023 n'étant encore ni finalisés ni audités à la date du C.A., ils ne pouvaient être discutés ; ils seront présentés lors de la tenue de l'A.G..

Liste des principales actions de 2022 :

- Participation à la fête de la nature et du patrimoine de Saint-Jean-de-Bassel les 17 et 18 septembre au travers d'une conférence sur les Objectifs de Développement Durable et l'animation d'un atelier sur le futur tiers-lieu au couvent.
- Organisation de travaux de réflexion sur l'intérêt et les conditions de mise en œuvre d'un tiers-lieu au couvent de Saint-Jean-de-Bassel : 38 réunions tout au long de l'année.

- Organisation d'un débat avec les élus et les agents des collectivités locales le 19 septembre sur la mise en œuvre des O.D.D. sur le territoire.
- Conférence sur l'eau et la forêt le 21 août à Dabo.
- Préparation de la célébration des O.D.D. en 2023 avec l'équipe de la Communauté des Communes du Pays de Phalsborug (3 réunions sur fin 2022).
- Etudes au 1^{er} semestre des conditions de reconduction de nos formations numériques à l'attention des seniors n'ayant aucune connaissance dans ce domaine : montage d'un dossier de subventionnement du département, qui n'a malheureusement pas été retenu.
- Présentation de nos travaux au PETR sur la mise à jour de la liste des associations du territoire avec remise du fichier et de nos recommandations pour en assurer les mises à jour ultérieures ainsi que l'exploitation (8 mai 2022).
- Participation à la fête des associations de Sarrebourg le 27 août.
- Échanges réguliers avec la Coordination Nationale des Conseils de Développement (9 réunions d'échanges et / ou formations durant l'année).
- 6 réunions avec nos collectivités (PETR, CCSMS et CCPP) durant l'année.
- Rédaction de la convention entre le PETR et le Codev (signature intervenue début 2023).

Les principaux points positifs constatés en 2022 sont :

- Échanges réguliers et dans une ambiance de réelle coopération entre le PETR et le Codev.
- Apports importants des échanges avec la Coordination Nationale des Conseils de Développement grâce d'une part aux confrontations d'objectifs et de résultats avec d'autres Codev adhérents de la CNCD et à la participation à une partie des formations dispensées en visioconférence par la CNCD tout au long de l'année.
- Début de mise en place de rencontres avec la CCSMS et la CCPP afin d'échanger sur nos projets qui permettent de synchroniser nos actions avec celles de nos deux Communautés de Communes., en particulier sur le développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables (et plus particulièrement les projets d'EnR citoyennes) et les actions en lien avec la mise en œuvre de l'économie circulaire (recyclage de déchets – réparation d'objets).

Quelques regrets sur des intentions pour 2022 qui n'ont pu déboucher sur des actions ou des résultats probants :

- Plus large partage avec la population du territoire du fait d'un manque de moyens et d'efforts de communication du Codev.
- Montée en puissance de la participation à nos actions de nos adhérents : manque de publicité sur nos actions ? Pas assez de sélectivité dans le recrutement de nos adhérents ?
- Pas assez de travail en groupe : pas assez de membres en mesure d'animer des groupes de travail malgré la possibilité offerte par la CNCD de former des personnes.
- Charges de secrétariat très lourdes qui parfois freinent l'animation de lancement de nouvelles actions.

- Une communication via internet à améliorer : site Web insuffisamment mis à jour par manque de temps en interne ou défaut de sous-traitance (problème à solutionner d'urgence) – page Facebook régulièrement alimentée mais qui ne débouche pas sur les échanges importants avec le public – une lettre d'information dont le rythme de parution est passé de mensuel à trimestriel par manque de contribution pour la soumission d'articles.

Quelques chiffres de 2022 en résumé :

- 2 réunions du Conseil d'Administration (insuffisant mais limité par la disponibilité des administrateurs).
- 7 réunions du bureau.
- 4 réunions de coordination avec le PETR.
- 2 rencontres avec le président de la CCSMS.
- 3 réunions avec le président de la CCPP et ses équipes.

Et pour finir, le fichier des adhérents comporte 71 noms de membres ; une partie d'entre eux ne participe malheureusement que très peu à la vie du Codev mais reste informée au travers de notre Lettre d'Information. Il est souhaitable qu'une fois l'A.G. passée, l'équipe du bureau interroge nos adhérents sur leur volonté de poursuivre leur participation aux travaux de l'association.

Proposition de plan d'action pour 2023.

Principaux objectifs de progrès et les actions qui en découlent :

1 - Se tenir informé : des projets de nos collectivités, des demandes émanant de la population (mais encore faudra-t-il les susciter dans la plupart des cas), de ce que réalisent d'autres Codev en France afin d'en tirer profit ou d'éviter de commettre les mêmes erreurs ; s'ajoutera à cela l'information de synthèse qui nous sera fournie par la CNCD et plus particulièrement les résultats des travaux sur l'observatoire des territoires qu'il faudra partager avec nos collectivités.

2 - Se former pour améliorer notre fonctionnement et l'impact de nos actions : assister tant que faire se peut aux formations proposées par la CNCD et d'autres organismes et associations comme l'ANCT, l'association des tiers-lieux du Grand-Est et l'association des tiers-lieux nationale – se former et se documenter sur les différentes facettes de la transition climatique et les moyens de lutter contre ses conséquences (participation à la résilience du territoire).

3 - Mettre en place des ambassadeurs du Codev sur le territoire : pour démultiplier nos actions et répondre au plus près aux préoccupations des habitants du territoire, nous devons trouver former et équiper des ambassadeurs dans les principaux bourgs de notre territoire (6 à 7) ; s'associer en chaque point à une association qui prendra en charge un équipement de visioconférence qui sera mis à profit pour communiquer entre sous-groupes du Codev mais également mis à disposition de nos associations dans le cadre d'un projet de mise en réseaux des associations partageant des objectifs communs.

4 - Nous poursuivrons notre participation aux commissions et ateliers de nos collectivités où l'on voudra bien nous inviter, ce qui est déjà le cas pour :

- **comités de gestion et de pilotage de la RBMS.**
- **Plan Alimentaire Territorial.**

- **Plan Avenir Montagne.**

5 - Nous nous efforcerons de travailler sur les **saisines qui nous seront signifiées par le PETR** (aucune toutefois en 2022) dans la mesure de nos ressources humaines.

6 - Nous prévoyons de consacrer le temps nécessaire à la co-construction de plans d'actions et l'accompagnement de projets dans les domaines de la diminution des déchets et en particulier de la mise en œuvre des principes d'**économie circulaire** (réutilisation des déchets des uns en matières premières pour les autres) et de **réparation des objets** afin d'éviter d'en faire des déchets (petit et gros électroménager – informatique et téléphonie – habillement). Nous accompagnerons également dans la mesure de nos moyens les projets de **mise en œuvre de production d'EnR citoyennes** : ce domaine nous semble d'autant plus porteur qu'il faut convaincre la population de la nécessité de mener ces projets en lui permettant d'y participer et d'en tirer, pourquoi pas, des bénéfices.

7 - Un temps fort de l'année 2023 sera bien sûr la **célébration des Objectifs de Développement Durable dans la vallée des éclusiers** le 8 octobre ; sous la supervision de la CCPP, le Codev travaillera en lien avec le PETR pour faire connaître les efforts accomplis et en passe de l'être par nos collectivités.

8 - Nous poursuivrons le **cycle de conférences** afin de sensibiliser la population sur la protection des forêts, la préservation de l'eau et en particulier la protection de son cycle ainsi que sur l'intérêt d'analyser et de protéger la qualité de l'air.

9 - Nous croyons qu'il faut aujourd'hui se préoccuper de nos associations qui, bien que nombreuses, sont pour certaines de plus en plus fragiles (baisse du nombre de bénévoles-dirigeants) : une des solutions réside, pour celles qui n'appartiennent pas à une fédération, dans leur mise en relation afin de mener des projets ensemble : **mise en réseau des associations partageant des objectifs communs**. Cette action entamée en 2022 pour les associations travaillant dans le domaine social se poursuivra avec celles œuvrant dans le domaine de défense du patrimoine culturel.

10 - Les différentes solutions mises en œuvre par nos collectivités (via Moselle-fibre ou France Services) apportent un réel soutien à une grande partie de la population. Il reste toutefois encore une frange de cette population désireuse de se former mais ne trouvant pas encore de solution adaptée à sa situation : ce sont principalement les seniors n'ayant aucune connaissance de départ ni aucun matériel à disposition (micro-ordinateur, tablette ou téléphone portable) mais toutefois désireuses de se former et de s'équiper. Fort de 3 années d'expérience dans ce domaine, **le Codev s'efforcera de reprendre un nouveau cycle de formation et de support** sous réserve de pouvoir dégager une subvention permettant de rétribuer le ou les formateur (s).

11 - Autre projet d'importance durant l'année 2023 : accompagnement de l'équipe du couvent de Saint-Jean-de-Bassel dans la poursuite d'étude de mise en place du tiers-lieu ; nous avons invité l'association Le Filon de Metz à venir animer les 3 groupes de travail réfléchissant aux activités nouvelles à installer au couvent, au type de gouvernance du collectif constitué de ces activités ainsi qu'à la mise en œuvre d'un premier « commun » de ce collectif : le café association. Nous poursuivrons notre participation à ces groupes et contribuerons à l'intégration de ce tiers-lieu dans la communauté des tiers-lieux du Grand-Est. Fort de l'expérience tirée de cette mise en place, nous proposerons d'accompagner les autres lieux du territoire désireux de se constituer en tiers-lieu, c'est à dire en un lieu où les activités en place travaillent dans un esprit de partage et de coopération.

Ce programme de travail semble lourd et nécessitera, pour être pleinement réalisé, un accroissement de participation de nos membres aux différentes actions proposées.

Les rapport d'activité et plan d'action pour 2023 sont approuvés à l'unanimité par les administrateurs présents (ou représentés).

III. Divers

Lors d'une récente réunion en visioconférence de membres du bureau, Philippe Schiesser nous a interpellés au sujet de la composition du Codev : Philippe affirmait qu'un Codev ne pouvait pas accueillir dans ses organes de direction des élus des collectivités du territoire ; il ajoutait que les Codev sous forme associative étaient « mal vus » des préfets. Bien que majoritairement en opposition à ce point de vue, les membres du bureau présents ont proposé de consulter la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) pour éclairer la question. Jean-Michel Clerget s'est engagé à faire appel à Alexandra Vidal, déléguée Générale de la CNCD, pour traiter la question (*).

Prochaine date de CA : la date sera fixée après la tenue de l'A.G. 2022.

(*) Un premier échange par messagerie a depuis confirmé que les Codev sous forme associative adossés à un PETR n'avaient aucune limitation quant à leur composition inscrite dans la loi ; la participation des élus n'est donc pas interdite. Alexandra Vidal a, à cette occasion, proposé aux 11 conseils de développement adhérents de la CNCD de se réunir en visioconférence afin d'évoquer les problèmes particuliers que rencontrent les Codev ayant ce statut juridique d'association. Lors de cette visioconférence, Alexandra Vidal nous a redonnés les éléments inscrits dans la loi confirmant ses propos par écrit en réponse à notre e-mail, à savoir que les Codev sous forme associative adossés à un PETR peuvent comporter des élus dans leurs rangs comme membre ou comme administrateur.